



Les personnes âgées sont très sensibles aux effets des fortes chaleurs. Elles doivent s'en protéger au maximum.

Les professionnels sont plus particulièrement vigilants pendant ces périodes et surveillent tout signe d'alerte chez les résidents.

Nos établissements suivent avec attention les évolutions des niveaux de vigilance météorologiques.

Pour le département du Loiret, des **seuils d'alerte ont été fixés pour le déclenchement du Niveau 3 - Alerte canicule** : minimum 19°C la nuit, maximum 34°C le jour (températures moyennes sur 3 jours consécutifs).



Le plan de gestion de crise du Pôle Personnes âgées prévoit, lors du passage en niveau 3, la mise en place de consignes spécifiques au sein des résidences :

- **Rafrachissement des locaux** : relevés de température, aération aux horaires les plus frais, fermeture des stores, recours aux ventilateurs, proposition d'activités adaptées dans les locaux rafraichis / climatisés présents sur chaque résidence, etc.
- **Rafrachissement des résidents** : vêtements légers, brumisateurs, linges humides, douches pour rafraichir, stocks supplémentaires de draps et serviettes, etc.
- **Hydratation** : adaptation des menus proposés par le service restauration (repas froids, sorbets et glaces, crudités et fruits riches en eau), tours pour augmenter la prise de boissons ou gelées, stocks d'eau plate et gazeuse, limitation des boissons alcoolisées, etc.



Si ce n'est déjà fait, **merci de mettre à disposition de votre proche un ventilateur ou climatiseur mobile** et de veiller à ce qu'il dispose de **vêtements légers pour la période estivale**.

Lors de vos visites, n'hésitez pas à **participer au rafraichissement et à l'hydratation** de vos proches, en respectant les consignes des professionnels.

**Vous faites vous-même partie des personnes à risque (âgées, handicapées) ?**

Inscrivez-vous sur le registre de votre commune pour recevoir de l'aide pendant les fortes chaleurs estivales. Votre mairie vous communiquera notamment la liste des lieux publics climatisés de votre commune.